

RÉSUMÉ ET RÉDUCTION PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS

Comme je l'ai décrit dans le présent volume, une enquête publique nécessite la mise en place d'une importante infrastructure administrative et opérationnelle. Cette dernière doit ensuite être démantelée d'une manière ordonnée.

À mesure que les activités de la Commission d'enquête ont été progressivement réduites, les contrats avec les conseillers et les autres fournisseurs de services requis pour les étapes de l'enquête et de la recherche sur les politiques de la Commission ont pris fin, mais de nouveaux services, comme la traduction et l'impression, ont été ajoutés au besoin.

On s'attendait à ce que nous laissions des locaux vides, comme nous les avons trouvés au départ. À mesure que la Commission d'enquête entamait les dernières étapes, nous avons dressé l'inventaire du matériel et des meubles, organisé le transfert de ces éléments en vue de leur utilisation à un autre endroit et annulé les lignes de transmission de données et les lignes téléphoniques.

Tous les dossiers de la Commission d'enquête ont dû être archivés de façon appropriée et être mis à disposition par voie électronique à des fins d'utilisation et de consultation continues. Nous avons catalogué les fichiers et organisé les dossiers en vue de leur transfert aux Archives publiques de l'Ontario. Le site Web de la Commission d'enquête doit être conservé pendant une période de un an après la fin de l'enquête. Par la suite, le ministère du Procureur général donnera accès au rapport par le biais de son site Web.